

Réunion du conseil d'administration du Parc national des Calanques : approbation et vote de plusieurs mesures phares

Réuni à Cassis le 3 mars dernier, le conseil d'administration du Parc national des Calanques a approuvé le document d'objectifs du site Natura 2000 « Calanques, Iles Marseillaises, Cap Canaille et Massif du Grand Caunet ». Les administrateurs ont par ailleurs validé le projet de contrat de coopération entre l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et le Parc national des Calanques. Le rapport d'activités 2016 a également été approuvé.

APPROBATION DU CONTRAT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000

Soumis à la consultation du public entre janvier et février 2017, le conseil d'administration du Parc national des Calanques a approuvé le document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 FR9301602 « Calanques, Iles Marseillaises, Cap Canaille et Massif du Grand Caunet », désigné en application de la directive européenne « Habitats Faune Flore » concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et la flore sauvages.

Ce DOCOB dresse le diagnostic biologique et socio-économique du milieu terrestre et de la bande marine de 500 mètres correspondant à la délimitation du périmètre du site, désigné en 2003. Il fixe par ailleurs les mesures de gestion à mettre en œuvre pour la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Ce document validé résulte de la fusion des travaux réalisés par la Ville de Marseille, l'Office national des forêts (ONF) et l'ancien Groupement d'intérêt public (GIP) des Calanques selon la répartition suivante :

- le secteur îles du Frioul : opérateur Ville de Marseille
- le secteur Calanques et archipel de Riou : opérateur GIP des calanques

Contact presse : Laurence Delachaume
Tél : +33 (0)4 20 10 50 12 / 06 07 23 27 86
laurence.delachaume@calanques-parcnational.fr

141, avenue du Prado - Bât A
13008 Marseille



- le secteur Cap Canaille et Massif du Grand Caunet : opérateur ONF

Pour ce site Natura 2000, les principaux enjeux correspondent à la présence de plusieurs habitats naturels d'intérêt communautaire (éboulis, récifs...), dont trois sont prioritaires, ainsi qu'à la présence de trois espèces d'intérêt communautaire : l'Ecaille chinée, le Phyllocladyle d'Europe et le Grand Dauphin.

Les actions identifiées dans le DOCOB, en concertation avec les acteurs locaux, visent donc à maintenir, voire restaurer, la qualité des habitats et les conditions d'accueil des espèces. Plusieurs actions portent ainsi sur la suppression des dégradations des habitats naturels liées aux activités humaines : aménagement des sentiers littoraux et des accès à la mer, restauration des pelouses sèches, etc. Le DOCOB vise par ailleurs à porter des actions de sensibilisation du public (en lien avec les missions du Parc national), de connaissance des milieux naturels et de suivi de leur état.

[Cliquez ici pour en savoir plus.](#)

NATURA 2000 : UN RESEAU ECOLOGIQUE EUROPEEN

Le réseau Natura 2000 regroupe un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales et de leurs habitats.

Cette démarche ambitieuse, initiée en 1992, vise à assurer la conservation de la biodiversité et à privilégier la recherche collective d'une gestion équilibrée et durable en tenant compte des activités économiques, sociales et culturelles des territoires.

VALIDATION DU CONTRAT DE COOPERATION AVEC L'AGENCE DE L'EAU

Le conseil d'administration a validé le projet de contrat de coopération entre l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et le Parc national des Calanques pour les années 2017-2018, dans le périmètre du Parc national (zones de cœur, d'adhésion et d'aire maritime adjacente).

Ce contrat de coopération se fonde sur plusieurs objectifs visant une gestion durable des milieux littoraux et marins en vue d'améliorer et de préserver la qualité des eaux.

Les propositions d'actions qui en découlent s'inscrivent notamment dans le cadre des politiques européennes qui sont mises en œuvre par les collectivités, la société civile et les acteurs publics et privés. Cette coopération se fait de manière harmonisée et cohérente avec les autres démarches présentes sur le territoire, dont particulièrement le contrat de baie de la métropole marseillaise.

Le contrat de coopération s'articule autour des axes stratégiques suivants :

- **l'amélioration des connaissances acquises sur le milieu marin** concernant les changements globaux
- **la planification spatiale et l'organisation des usages en mer** de manière à maintenir le bon état écologique des eaux marines et à éviter les gênes entre usages
- **la réduction des pollutions et des flux à la mer** sur le territoire du Parc national
- **la restauration des habitats dégradés** historiquement riches d'un point de vue écologique
- **l'éducation à l'environnement et au développement durable**
- **la valorisation et la communication** autour des opérations portées par le parc sur le milieu marin

Ces actions s'inscrivent dans les dynamiques engagées sur le territoire de la métropole Aix-Marseille Provence pour répondre à la préservation des ressources et des milieux marins, et améliorer la qualité sanitaire des eaux.

APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2016

Le conseil d'administration a également approuvé le rapport d'activités portant sur l'année 2016, qui a été marquée par des événements importants :

- l'organisation de la première fête du Parc national le 3 septembre à La Ciotat, en partenariat avec une trentaine d'acteurs du territoire ;
- la rénovation du sémaphore de Callelongue, édifice historique et emblématique du Parc national ;
- la gestion des terrains du conservatoire du littoral couvrant 1300 ha soit 16% de la surface terrestre du cœur du Parc national ;
- le travail remarquable des forces d'intervention pour lutter contre l'incendie du 5 septembre entre Luminy et la plaine de la Gineste ;
- la contribution à la connaissance scientifique avec la mise en œuvre de nombreux suivis naturalistes ;
- l'approbation du plan de paysage, travail de concertation avec de nombreux acteurs du territoire ;
- le lancement de la première charte de plongée du parc national en lien avec les fédérations concernées ;
- le partenariat Educalanques, une dynamique collective pour un projet éducatif porté par plusieurs structures du territoire, notamment auprès des scolaires dans les quartiers sensibles ;
- l'accueil de groupes dans le Parc national sur des sorties de découvertes des patrimoines.

[Lire le rapport d'activités.](#)

Pour en savoir plus sur le Parc national : www.calanques-parcnational.fr

Suivez le Parc national sur Twitter : www.twitter.com/ParcCalanques

Rejoignez le Parc national sur Facebook : www.facebook.com/ParcNationalDesCalanques